PRÉFET
DE L'EURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interdépartementale
des routes Nord-Ouest

District d'Évreux

Le préfet de l'Eure
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Objet : RN 12 – du PR 4+800 au PR 5+800 dans les deux sens de circulation – entretien des dépendances vertes – communes de La Madeleine de Nonancourt et de Nonancourt .

VU :

- le Code de la route,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret n° 2005-1499 du 05 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national,
- l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié, relatif à la signalisation routière temporaire,
- l'arrêté ministériel du 30 août 2010 modifié, portant nomination de M. Alain De Meyère, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest,
- l'arrêté préfectoral du 10 février 2020 donnant délégation de signature au directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest,
- la note technique en date du 14 avril 2016, relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national,
- la décision de subdélégation de signature en date du 19 août 2020,
- la consultation de la gendarmerie de l'Eure.

CONSIDÉRANT :

Que pour assurer la sécurité des usagers de la route nationale 12, ainsi que celle du personnel de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux et des agents de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest, il est nécessaire de mettre en place les restrictions de circulation suivantes.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

À compter du mardi 19 janvier au jeudi 21 janvier 2021, la circulation sur la route nationale n°12 du PR 3+700 au PR 6+200 est soumise aux prescriptions définies aux articles ci-dessous.

ARTICLE 2 :

La voie de droite est neutralisée du PR 4+000 au PR 4+310 dans le sens Paris vers Rennes selon le schéma F213a du manuel du chef de chantier – routes à chaussées séparées – CEREMA – édition 2020.

La circulation du sens Paris vers Rennes est basculée dans le sens Rennes vers Paris du PR 4+650 au PR 5+770 et un alternat manuel par piquets K10 est mis en place du PR 4+650 au PR 5+800 dans les deux sens de circulation selon le schéma F121b du manuel du chef de chantier – routes à chaussées séparées – CEREMA – édition 2020.
La voie de gauche est neutralisée du PR 5+800 au PR 4+850 dans le sens Rennes vers Paris selon le schéma CF34 du manuel du chef de chantier – routes bidirectionnelles – SETRA – édition 2000.

La vitesse est limitée à 70 km/h du PR 3+800 au PR 6+200 dans les deux sens de circulation sauf aux endroits des basculements où la vitesse est limitée à 50 km/h.

La largeur de chaque voie circulée est maintenue à 3,50 m.
Selon l'avancement du chantier et les conditions climatiques, les dates de phasage peuvent être modifiées.

ARTICLE 3 :

La signalisation réglementaire est posée, entretenue et retirée par le district d'Évreux – pôle exploitation – centre d'entretien et d'intervention de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton.

ARTICLE 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

Une copie du présent arrêté est adressée pour exécution :
- au groupement de gendarmerie nationale de l'Eure,
- à l'entreprise Fréon,
- au conseil départemental de l'Eure,
- au district d'Évreux de la DIR Nord-Ouest.

ARTICLE 6 :

Une copie du présent arrêté est adressée pour information :
- à la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure,
- au service départemental d'incendie et de secours de l'Eure.

ARTICLE 7 :

Une copie du présent arrêté est adressée pour publication et affichage :
- aux mairies des communes de La Madeleine-de-Nonancourt et de Nonancourt.

À Rouen, le
Pour le Préfet de l'Eure
et par subdélégation
Le directeur adjoint

Pascal MALOBERTI pascal.maloberti

Signature numérique de Pascal MALOBERTI pascal.maloberti
Date : 2021.01.15 17:44:36 +01'00'